

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 15 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 10 Décembre.

### Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 9 Décembre 1881

Un certain nombre de journaux — les uns parce qu'ils le croient, les autres parce qu'ils le désirent — annoncent que M. Allain-Targé va se retirer du ministère des finances, où il serait remplacé par son prédécesseur M. Magnin. Les hostilités rencontrées à son début aux affaires par M. Allain-Targé n'auraient pas désarmé, et M. Gambetta croirait devoir céder.

J'ai cherché à me renseigner directement, mais je dois avouer en toute humilité que je n'y suis point parvenu, au moins de façon satisfaisante. Il est bien vrai que le président du conseil a été frappé des critiques provoquées par la nomination de son ancien collaborateur à la République française, mais il ne paraît guère vraisemblable qu'il consente aussi vite à se déjuger.

J'aurais bien des observations à consigner au sujet de M. Magnin ou plutôt de sa rentrée au ministère, mais je crois qu'il est préférable d'attendre, tout en émettant des doutes sur l'authenticité d'informations un peu hasardeuses.

Hâtons-nous toutefois de reconnaître que tout est possible. Nous ne savons pas toujours ce qui se passe dans les régions gouvernementales, et la preuve c'est que tout le monde ignorait encore hier que le gouvernement de la Banque de France avait été offert à M. Ferray, et que ce n'était qu'à la suite de son refus que ce poste avait été donné à M. Magnin. Il convient donc d'être très prudent quand il s'agit de nier ou d'affirmer les rumeurs qui sont mises journellement en circulation.

— On a maintenant l'explication de la non publication au Journal Officiel de la circulaire relative à l'Algérie. Ce document est parti hier soir, et il ne sera inséré que dans le journal qui reçoit les communications officielles ou officieuses du gouvernement général civil de l'Algérie.

Soit que les négociations engagées avec M. Léon Say pour l'ambassade de Londres n'aient pas abouti, soit pour toute autre cause, il paraît aujourd'hui certain que c'est M. Tissot qui succédera à M. Challemel-Lacour.

A ce propos, il se confirme que les négociations relatives au traité de commerce franco-anglais seront reprises immédiatement après la clôture de la session. Je dis immédiatement, mais sans pouvoir préciser la date.

Il n'est déjà plus question de M. Hérédia, le nouveau député, pour la préfecture de la Seine. M. de Hérédia est, d'ailleurs, trop engagé dans le radicalisme pour qu'on puisse lui confier un pareil poste.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 décembre.

M. Louis Lcgrand dépose un rapport sur le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 90.000 fr. pour le personnel administratif en Algérie. L'urgence est déclarée.

M. le rapporteur donne lecture du rapport qui contient des réserves sur l'irrégularité avec laquelle a été engagée la dépense et conclut à la réduction du crédit au chiffre de 76.000 fr.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, expose que l'extension du territoire civil en Algérie a nécessairement entraîné une augmentation de personnel. Il combat donc la réduction.

Suit une discussion à laquelle M. le Président du Conseil prend part pour dire que la réduction qui est demandée est impossible puisque le crédit est alloué en vertu d'un décret de 1881.

Le crédit de 90.000 fr. est adopté par 337 voix contre 103.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture à divers ministères des

crédits supplémentaires nécessités par l'augmentation du nombre des députés et par l'organisation des nouveaux ministères.

M. Franck-Chauveau critique les décrets du 14 octobre. Il s'attaque particulièrement à la création du ministère des arts qui ne donnera pas, dit-il, les résultats qu'on en attend.

L'orateur entre dans le détail des attributions qui ont été données au ministère des arts et trouve matière à de nombreuses critiques. Il ajoute que les créations de ministères sont du domaine législatif. En terminant, l'orateur exprime le vœu que la Chambre pousse le gouvernement à diminuer le nombre des fonctionnaires et à encourager l'initiative privée.

M. Arthur Leroy, rapporteur, défend les crédits, mais dit que la commission a émis le vœu qu'à l'avenir aucun ministère ne soit créé sans l'assentiment préalable du Parlement. Elle a en outre formellement réservé les droits de la future commission du budget de 1882.

M. Proust, ministre des arts, explique que la nouvelle organisation ne coûtera pas aussi cher qu'on a pu le craindre.

Il justifie les nouvelles créations et plus particulièrement celle du ministère des arts ; il entre à ce sujet dans des détails techniques.

M. le prince de Léon dit que les crédits demandés sont la négation des promesses faites par le parti républicain au pays.

M. Beauquier proteste contre le développement du fonctionnarisme et l'ingérence de l'Etat dans toutes les branches de l'activité nationale. Il conteste surtout l'utilité du ministère des arts.

M. le président du conseil soutient la nécessité de la légitimité de la création des nouveaux ministères. Le Parlement a le droit de juger les créations de ministères, mais il ne doit pas empiéter sur les droits constitutionnels du président de la République.

M. Gambetta dit que la démocratie est maîtresse de ses destinées. Les créations de ministères ne sont pas des questions de majorité parlementaire. Ce n'est pas par de mesquines considérations de personnes qu'il faut résoudre de pareilles questions. La division du travail et la spécialité des services ont pour but de bien faire les affaires du pays et de mettre un terme à la paperasserie et à la bureaucratie oiseuse.

Le système des adjudications serait un retour à la vénalité des charges. En organisant dans les fonctions publiques les modifications nécessaires, on en fera un merveilleux instrument de travail national.

L'orateur déclare qu'il est l'adversaire résolu des opinions qui tendraient par le fédéralisme à réduire la France en possession impalpable.

M. Gambetta préconise la création du ministère de l'agriculture pour sauvegarder des intérêts considérables.

Si l'on veut contester l'utilité des nouvelles créations qu'on le fasse hautement. Mais il est regrettable que le rapporteur ait fait des réserves vagues et indirectes. La question doit être posée plus nettement.

M. Gambetta termine en demandant que la Chambre se prononce pour ou contre les crédits avec leur caractère politique et gouvernemental.

M. Ribot répond au nom de la commission, au président du Conseil.

Il s'attache à justifier les réserves de la commission.

M. Ribot constate que la liberté de la Chambre est singulièrement entravée si le Parlement ne peut pas faire connaître sa volonté sans risquer de renverser le gouvernement.

La commission n'a pas voulu d'ailleurs diminuer le prestige du gouvernement, mais bien appeler l'attention du pays sur une grave question.

M. Gambetta réplique. Il dit que le Président de la République a le droit de créer ou de supprimer un ministère. Le Parlement a le droit de refuser les crédits. Mais on peut critiquer l'introduction d'un vœu dans une loi de crédits.

La véritable marche à suivre serait d'inviter le Parlement, par une délibération séparée, de pré-

senler une loi sur la question.

M. Gambetta dit : « Le vœu de la commission a un caractère politique, une décision législative ultérieure vous garantira suffisamment. »

Après une réplique de M. Ribot, le crédit pour la création du ministère des beaux-arts est voté par 340 voix contre 117.

Les autres articles du projet sont adoptés par mains levées.

L'ensemble du projet est adopté par 380 voix contre 103.

La séance est levée.

La Chambre discutera demain le traité de commerce franco-italien.

### SÉNAT

Séance du 8 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale d'électricité.

L'urgence est déclarée et le projet adopté.

M. Lenoël, dépose le rapport sur la proposition de loi relative aux réparations à accorder aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre et de la loi de sûreté générale. Il donne lecture de ce rapport qui conclut à une prorogation de délai pour les réclamations à présenter en vertu de la loi déjà votée.

L'urgence est déclarée, et il est procédé au vote, mais 147 membres seulement ayant pris part au vote, le scrutin est nul. Il sera recommencé à l'ouverture de la prochaine séance.

M. Varroy dépose le rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, et relatif aux crédits demandés pour les expéditions de Tunisie et du sud Oranais.

Les conclusions du rapport tendent à l'adoption pure et simple du projet de loi tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

M. de Freycinet, président de la commission demande l'urgence d'accord avec le gouvernement. L'urgence est déclarée et le Sénat décide que la discussion aura lieu samedi.

Samedi séance publique, à 2 heures.

### Informations

Les trois sénateurs de Seine-et-Oise, soumis à la réélection, MM. Léon Say, Ferray et Gilbert-Boucher, ont accepté hier, dans une réunion formée par la majorité des électeurs sénatoriaux de leur département, un programme conforme à l'ancienne déclaration du Cercle national. Les honorables candidats se sont prononcés pour les réformes suivantes :

- 1<sup>o</sup> Révision de la Constitution, limitée à ces trois points : Extension des bases électorales, suppression de l'inamovibilité, réglementation des attributions budgétaires ;
- 2<sup>o</sup> Instruction primaire obligatoire et laïque ;
- 3<sup>o</sup> Réforme de la législation municipale dans un sens nettement libéral, de façon à élargir le cercle d'action des conseils municipaux.
- 4<sup>o</sup> Réforme de la magistrature sur de bases conformes aux institutions démocratiques ;
- 5<sup>o</sup> Service militaire obligatoire pour tous et suppression du volontariat ;
- 6<sup>o</sup> Nouvelles précautions légales contre les biens de main morte ;
- 7<sup>o</sup> Mesures effectives contre l'exploitation financière des titres de sénateur et de député.

Un mouvement préfectoral très étendu est dès maintenant en préparation quoiqu'il ne doive paraître qu'après les élections sénatoriales. Ce mouvement comprendra un grand nom-

bre de déplacements. On assure que quelques préfets seraient remplacés. Le personnel du ministère de l'intérieur subirait à la même époque, des modifications importantes.

L'académie française a procédé aujourd'hui à l'élection de trois membres. Les nouveaux immortels sont MM. Sully-Prudhomme, Pasteur et Cherbuliez.

Tout le monde les connaît ; chacun sait que M. Sully-Prudhomme a publié des poésies qui ne sont pas sans valeur. On trouvera peut-être que l'éloge est mince, mais ce n'est pas notre faute si les vers de ce poète ne rappellent guère ceux des trois grands maîtres de la poésie moderne.

Chacun sait également que M. Pasteur est un savant illustre, dont les services ne se comptent plus. Mais est-ce bien un maître de la langue ?

Enfin si les romans de M. Cherbuliez sont estimés, il ne se trouvera, personne pour le mettre au premier rang de nos romanciers.

Cela dit, il n'y a pas à blâmer les choix qui viennent d'être fait, d'autant mieux que l'Académie n'avait pas devant elle des concurrents qui l'emportassent de beaucoup l'un sur l'autre.

Nancy, 7 décembre.

M. Boulange, bâtonnier de l'ordre des avocats, a réclamé au Conseil de préfecture la suppression de l'impôt des portes et fenêtres pour la chapelle des Dominicains, fermée en vertu des décrets.

M. Boulange appuie sa réclamation sur ce fait, que la fermeture de la chapelle est indépendante de la volonté des Dominicains. De son côté, l'administration des contributions directes dit que les contributions sont dues puisque les Dominicains n'ont pas demandé d'autorisation au gouvernement.

Le secrétaire général de la préfecture a demandé l'ajournement à jeudi, pour présenter ses conclusions.

Cologne, 7 décembre.

On télégraphie de Saint-Petersbourg, le 6, à la Gazette de Cologne :

« On a arrêté une bande de quinze individus qui étaient munis d'uniformes d'officiers complets et de croix de l'Ordre de Saint-Georges. Ces individus voulaient très probablement prendre part à la fête de Saint-Georges, qui a lieu après-demain. On a pris pour cette raison des mesures de précaution extraordinaires, afin de prévenir un attentat. »

Tous les journaux rapportent que la sœur de Courbet vient d'offrir à l'Etat une des toiles les plus connues du célèbre peintre, l'Enterrement d'Ornans. La nouvelle a quelque chose d'assez inattendu, étant donnée la condamnation qui a frappé Courbet à la suite de l'insurrection de 1871, mais il faut remarquer que la famille du maître peintre n'a jamais eu les mêmes idées que lui.

Quand on dit les mêmes idées, on se sert peut-être bien d'une expression impropre, car rien n'a jamais prouvé que Courbet eût des idées politiques dans le vrai sens du mot.

Courbet était un artiste, rien qu'un artiste



fourvoyé dans la Commune, erreur que le malheureux paya assez cher.

Admirateur passionné de la nature, Courbet fut un réaliste sincère, celui peut-être de tous les réalistes qui montra le plus de talent. Courbet ne peignait que ce qu'il voyait et il n'allait pas chercher ses inspirations dans la mythologie.

Un jour même un jeune peintre s'étant rendu à son atelier pour lui soumettre un essai et lui demander des conseils, il lui demanda pendant qu'il enlevait l'enveloppe de son tableau :

— Qu'est-ce que vous allez me montrer, mon ami ?

— Maître, ce sont des sirènes et des déesses, une scène de la mythologie.

— Des sirènes ! des déesses ? Mais je n'en ai jamais vu, des déesses, s'écria Courbet avec l'accent franc-comtois qui lui donnait tant d'originalité. Comment voulez-vous que je sache si vous les avez faites ressemblantes ? Rempportez-moi ça, mon garçon, remportez votre tableau ; je ne me connais pas en déesses, pas plus qu'en sirènes.

Et le maître peintre répétait, pendant que le jeune homme s'en allait ahuri :

— Des déesses, des sirènes !... Il en a donc vu, lui ?

La leçon était brutale, comme on voit, mais elle était sincère, et peut-être a-t-elle profité au jeune peintre.

Courbet a laissé une œuvre considérable, dans laquelle il y a certainement des défauts, mais qui ne l'empêchent pas d'être un grand artiste.

Le cadeau fait à l'Etat par la sœur de Courbet est d'autant plus méritoire que cette demoiselle n'est pas riche et qu'on lui avait naguère offert un prix très élevé de la toile dont elle vient de faire don.

### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le Lycée de notre ville a été, dans l'après-midi d'hier, l'objet d'une visite de la part de M. G. Graux, préfet du Lot.

Le nouvel administrateur de notre département s'est rendu dans les classes supérieures ; il s'est entretenu de la manière la plus aimable et la plus courtoise avec les professeurs auxquels il a demandé des renseignements sur le travail des élèves et les résultats de l'enseignement.

Avant de quitter le Lycée, M. le Préfet a informé M. le Proviseur que, pour témoigner sa satisfaction, il réclamerait de l'administration académique un jour de congé pour les élèves.

M. G. Graux était accompagné de M. Dunan, inspecteur d'Académie, de M. le Proviseur et de M. le Censeur des études.

Les cours des jeunes filles se poursuivent avec un succès qui dépasse toutes les espérances. C'est une fièvre louable d'assiduité, d'attention et de travail soutenus. Beaucoup de ces jeunes personnes soumettent à MM. les professeurs, des devoirs fort appliqués qui dénotent, chez certaines, une intelligence cultivée et dont leurs frères du Lycée n'auraient pas à rougir. On ne saurait trop louer aussi le zèle et la courtoisie de MM. les universitaires qui savent, avec un tact parfait, se plier à leur nouvel et susceptible auditoire, ménagent tous les amours-propres dans leurs éloges ou leurs blâmes, et prouvent par là, combien ils sont dignes de la mission délicate qui leur est confiée.

Le Lycée de Cahors vient de recevoir du ministère des Beaux-Arts une riche collection de moulages : figures, statues bas-reliefs, qui vont faire le bonheur des élèves du cours de dessin et de leur excellent professeur, M. Planavergne.

UN FAUSSAIRE. — On a arrêté hier un individu employé sur un chantier du chemin de fer qui trouvait très ingénieux de contrefaire la signature du chef du chantier et de toucher au bureau du comptable de l'entrepreneur le montant des journées dues aux autres ouvriers.

On soupçonne fort cet individu d'être un des auteurs du vol commis ces jours passés au bureau de M. Peyrot.

VOL. — Un vol a été commis hier, dans le bureau du chef de chantier du Grand Séminaire. Pendant le déjeuner des ouvriers on a forcé la caisse et volé la somme de 55 francs qui s'y trouvait déposée. Un individu qui a été vu rôdant à cette heure sur le chantier désert a été interrogé ce matin par M. le commissaire de police.

LES PERRETTES DE LA BANLIEUE. — Emoi avant-hier dans le monde des laitières. La police toujours en éveil, surprenait la légion des laitières, dès six heures du matin, à leur entrée en ville, et plongeait impitoyablement l'éprouvette dans ce qu'elles appellent pittoresquement la machine. Désarroi aussitôt et saute qui peut général. On en a compté jusqu'à six qui, effrayées du procès-verbal, conséquence du baptême qu'elles avaient fait subir au produit de leurs vaches, ont, plus volontairement que la Perrette de la fable, jeté spontanément le contenu de leur pot sur le chemin.

On nous assure que plusieurs procès-verbaux ont été dressés. On ne saurait trop féliciter M. le commissaire de police du zèle dont il fait preuve dans l'intérêt public.

SOULLAC. — Vers la fin de novembre dernier, le pêcheur B. Iragne, aperçut au fond de l'eau, dans la Dordogne, commune de Souillac, le corps d'un homme ; aussitôt, il fit prévenir M. le commissaire de police et la gendarmerie. Un moment après, le magistrat et le maréchal des logis retiraient le cadavre. Dans la main droite, il tenait une croix-reliquaire attachée au cou ; de la main gauche, il tenait un mouchoir ; dans une poche, il avait un chapelet. Personne ne le reconnut.

Les constatations légales furent faites, et l'inhumation eut lieu.

Qui était ce malheureux ?

M. le commissaire de police de Souillac, se livrant à de minutieuses recherches, a appris, assure-t-on, qu'il ne serait autre qu'un nommé Joseph Chamé, ancien domestique de feu M. Colonge, chanoine. On attend les parents de Gramat, à qui les vêtements et objets seront représentés.

### L'IMPÔT SUR LES BOISSONS.

La Chambre des députés vient d'être saisie d'un projet de loi émanant de douze de ses membres. Ce projet de loi, s'il est adopté, donnera une vive satisfaction à l'opinion publique. Il s'agit de la suppression des droits d'entrée et de circulation sur les boissons en même temps que des droits de fabrication sur les bières et le vinaigre. Les communes pourront remplacer les recettes provenant de ces diverses impositions par des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

MONTAUBAN. — Mardi, 13 décembre prochain, la troupe de comédiens en tournée artistique, sous la direction de MM. Marck et Chavannes, doit jouer à Montauban le grand succès du jour, *le Monde où l'on s'ennuie*, de l'auteur à la mode, M. Edouard Pailleron.

Le rôle de la duchesse de Réville sera joué par M<sup>lle</sup> Devoyot, de la Comédie française.

LOT-ET-GARONNE. — On nous assure, dit le *Journal de Lot-et-Garonne*, et le renseignement nous vient d'une source autorisée, qu'il serait sérieusement question de prolonger jusqu'à Agen, le chemin de fer de Mont-de-Marsan à Nérac.

La cour d'appel de Paris, siégeant au correctionnel, vient de juger que le seul fait de présenter et de faire accepter un billet à ordre « souscrit par une personne que l'on sait n'être pas solvable, » constitue une escroquerie.

Voilà de quoi inquiéter terriblement les négociateurs de billets de complaisance. On dit que cet arrêt est conforme à un arrêt précédent de 1866. Quoi qu'il en soit, dit la *France*, cette décision en droit pur, fait événement au Palais. (Affaire Cochet et Paty.)

ATTAQUE NOCTURNE. — Jeudi, raconte le *Journal des Landes*, un homme avait vendu ses bœufs au marché de Mugron pour une somme

de six cents francs, et regagnait son logis en compagnie de deux individus. La nuit était venue. L'or, sans doute, a des reflets qui pousent au crime. Tout à coup, dans un endroit à peu près désert, des appels au secours sont entendus par le brigadier et un gendarme en ronde de nuit.

Les braves défenseurs de la loi se dirigent en toute hâte dans la direction des cris. Ils ne tardent pas à être croisés par deux individus dont l'allure rapide et étrange éveille les soupçons du brigadier. Il donne l'ordre de son subordonné de les suivre, et lui-même, continuant ses recherches, finit par trouver le malheureux paysan, lacéré de coups de couteau, dépouillé de son argent, mais vivant encore.

Enfin, dimanche matin, les deux individus, étroitement garrottés et conduits sous bonne escorte, ont été écroués dans la prison de Saint-Sever.

### LA CAISSE D'ÉPARGNE.

M. Francisque Sarcey publiait ces jours derniers, dans le *Petit XIX<sup>e</sup> Siècle*, un excellent article contre les personnes qui témoignent une horreur invincible pour la caisse d'épargne :

« Le paysan et l'ouvrier français, dit M. Sarcey, n'ont eu durant des siècles, d'autre caisse d'épargne ou de dépôt que le célèbre bas de laine de nos arrière grand-mères. Un instinct s'est formé, instinct plus puissant que la raison, semblable à celui qui pousse les molots à se former, dans des trous cachés, de petits greniers d'abondance.

La première idée de l'homme ou de la femme économe est de serrer précieusement sous clef, dans un profond tiroir, à l'abri de tous les yeux, la première pièce d'or gagnée à force de travail, d'y en ajouter d'autres, afin de trouver, un jour, un trésor tout prêt, sous la main. Il est vrai que ce jour n'arrive guère. Ce sont les héritiers qui raffent le magot.

Remarquez, je vous prie, que l'habitude de mettre son argent dans la caisse de dépôt et de payer avec des chèques, a eu autant de peine à s'établir en France dans les mœurs de la bourgeoisie, que celle de porter ses humbles économies à la caisse d'épargne, a du mal à faire son chemin chez les paysans et chez les ouvriers.

Il y a des préjugés que nous devons tous, dans la sphère de notre action personnelle, essayer de combattre et de détruire. Un ouvrier conquis à la caisse d'épargne en gagne dix autres.

C'est pour cela que j'ai poussé de tout mon cœur l'introduction des caisses d'épargne scolaires.

L'enfant apprend, à l'âge où l'on peut apprendre encore, où les préjugés ne sont pas entrés dans la cervelle, la supériorité de l'épargne qui porte intérêt, à l'épargne stérile du bas de laine. »

M. Lanth, directeur de la manufacture nationale de Sèvres, vient après de longs mois de recherches, d'expériences et d'essais, d'arriver à un résultat important pour la fabrication et la décoration des porcelaines. On sait que jusqu'ici les porcelaines ont été décorées par une peinture spéciale ; des couleurs opaques sont appliquées sur la pièce à décorer, qui est ensuite soumise à une cuisson.

Or, comme la plupart des couleurs se volatilisent au grand feu, il ne reste au peintre sur porcelaine qu'une gamme restreinte de tons qui supportent les hautes températures de fours, mais en y perdant toujours leur éclat. M. Lanth a trouvé une porcelaine spéciale qui reçoit admirablement les émaux lesquels, jusqu'à présent s'écaillaient au feu et arrachaient la porcelaine elle-même. Grâce à l'invention de M. Lanth, on pourra maintenant appliquer les émaux sur la porcelaine avec plus d'éclat que sur la faïence. M. Lanth a été aidé dans ses recherches par M. Vogt, chimiste de la manufacture, et par M. Giraud, son préparateur.

Les spécimens de ces premiers travaux ne laissent plus aucun doute sur les progrès que viennent de faire la fabrication et la décoration des œuvres de céramique de la manufacture nationale.

Un terrible incendie vient d'éclater au *Ring-Theater* à Vienne (Autriche). A l'heure actuelle plus de 200 cadavres ont déjà été retirés des décombres.

### CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 9 septembre 1881 (Suite).

4<sup>e</sup> De son rapport sur la construction de l'Ecole normale d'instituteurs à Cahors, avec prière de faire hâter la déclaration d'utilité publique, afin que les travaux puissent être entrepris le plus promptement possible.

Au nom de la même commission, M. de Verninac propose de donner acte à M. le Préfet de la communication d'une dépêche de M. le Ministre des travaux publics, en réponse à un vœu émis par le Conseil général, en vue de la création d'une halte entre Souillac et Cressensac et de renouveler ce vœu de la manière la plus énergique en vue de la création, non d'une halte, mais d'une station au lieu dit *Le Pas de la Mule*.

Adopté.  
Le même rapporteur demande que sur les 703 fr. portés à l'article 4, sous-chapitre 1<sup>er</sup> (Sous-Préfecture de Gourdon) 462 fr., ou tout au moins la somme nécessaire, soit affectée à l'acquisition du mobilier indispensable à la salle où se réunit le Conseil d'arrondissement.

Le Conseil renvoie cette proposition à la commission des finances.

M. Talou demande la parole, il s'exprime ainsi :  
Le Conseil général, par sa délibération du 25 août 1876, a voté une somme de 30,000 fr. pour la construction du pont de St-Cirq-Lapopie, et a décidé que cette somme serait payée en trois annuités égales.

En exécution de cette délibération, 10,000 fr. furent inscrits au budget de l'année suivante (1877) et en 1878 cette somme disparut.

Depuis cette époque, il n'en a plus été question. Ce n'est qu'au mois d'avril dernier que le Conseil général, sur ma demande, a décidé que cette somme de 30,000 fr. serait restituée et figurerait au budget de 1882.

Les trois annuités sont, en effet, venues à échéance depuis longtemps. Mais ces 30,000 fr. sont encore oubliés.

Je prie, en conséquence, le Conseil général de décider que le pont de St-Cirq, qui fait suite au chemin d'intérêt commun, n° 81, sera compris au nombre des chemins qui doivent bénéficier de l'emprunt des 2,500,000 fr., puisque ce chemin, après avoir franchi la rivière, doit aboutir à la halte du chemin de fer qui sera établie dans la section de Tour-de-Faure, à trois ou 400 mètres environ de la rivière du Lot.

Le Conseil général voudra bien ensuite renvoyer ma proposition à M. le Préfet, avec prière d'inviter MM. les ingénieurs à comprendre dans le classement général le pont comme continuation du chemin n° 81.

Il voudra bien encore, renouvelant sa délibération du mois d'avril, prier M. le Préfet de comprendre dans ses propositions au budget de 1883 la somme de 30,000 fr. déjà votée, de telle sorte qu'on n'ait à prendre que le complément sur les 2,500,000 fr.

Le Conseil renvoie cette proposition à la commission des travaux publics.

M. Roques dépose des pétitions émanant des conseils municipaux de diverses communes appartenant aux cantons de Cahors, Lalbenque, Limogne, demandant la construction d'un pont à Arcambal, en continuation du chemin d'intérêt commun n° 63, de Ventailac à Vers, afin de mettre en communication les deux gares de Vers et d'Arcambal (chemin de fer de Figeac à Cahors), les cantons de Limogne, Cahors (sud), St-Géry (sud), Lalbenque, Castelnau, avec les cantons de Cahors (nord), St-Géry (nord) (fraction), Lauzès, Labastide Murat, Gramat et Livernon, etc.

Le Conseil renvoie cette proposition à la commission des travaux publics.

M. Vital demande la parole. Il s'exprime ainsi :  
A la session du mois d'août 1880, le Conseil général donna un avis favorable à la demande de construction d'un pont fixe sur la rivière de la Cère destiné à relier la commune de Gagnac et plusieurs autres situées sur la rive gauche de cette rivière, avec la station de Bretenoux, sur le chemin de fer de St-Denis à Aurillac.

Quoique la commune de Gagnac se fût mise en mesure de fournir le tiers de la somme de 78,000 fr., à laquelle s'élève le projet de construction de ce pont, le défaut de ressources fit renvoyer la solution définitive de la question à une prochaine session. Comme je n'ai rien vu, dans celle qui va finir, concernant ce projet, j'ai l'honneur de prier le Conseil général de vouloir bien inviter l'administration à lui présenter un projet définitif avec les moyens de le réaliser.

Le Conseil renvoie cette proposition à la commission des travaux publics.

Séance du 10 septembre 1881.

La séance est ouverte à 2 heures et demie. Sont présents, tous les membres du Conseil à l'exception de MM. Lafon de Caix, Demeaux, Cipièro, Frays-



se, Laroussilhe, Calmeilles, Robert Calmon, Bouyé et Faurie, excusés.

M. Deleporte, vice-président du conseil de préfecture, délégué par M. le ministre de l'intérieur, assiste à la séance.

M. Pierre Dufour, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

M. Duphénieux donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance de nuit du même jour. Ce procès-verbal est adopté.

M. le président fait donner lecture d'un vœu émis par la société médicale du Lot, tendant à ce que dans sa session prochaine le Parlement veuille bien s'occuper d'organiser définitivement, par une loi, l'assistance médicale dans les campagnes. Il prie l'Assemblée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'émettre un vœu conforme.

Ce vœu est adopté.

M. le président donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet, offrant au Conseil général, au nom de M. l'inspecteur primaire Pujos, les monographies des diverses communes de l'arrondissement de Cahors, faites, sous la direction de cet inspecteur, par les instituteurs de ces communes.

Cette lettre est ainsi conçue :

« M. Pujos, Inspecteur primaire de l'arrondissement de Cahors, a eu l'heureuse idée de faire dresser par les instituteurs de sa circonscription les monographies des communes de cet arrondissement.

« Ces monographies, précédées d'une notice rédigée par M. Pujos et accompagnées de plans et de cartes géographiques, forment une source précieuse de renseignements pour l'histoire et la statistique de nos communes.

« M. Pujos a bien voulu m'offrir ce magnifique travail; je ne l'ai accepté que dans la pensée d'en faire hommage moi-même au département du Lot.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil général la collection des *Monographies des communes de l'arrondissement de Cahors*.

« Je ne doute pas que l'Assemblée départementale n'apprécie à sa juste valeur une œuvre d'une si haute importance et qui a nécessité, de la part de M. Pujos, beaucoup de persévérance et de dévouement ».

A ce sujet, M. le président s'exprime ainsi :

Messieurs,

On nous donne beaucoup et l'on ne nous demande rien; nous ne sommes pas habitués à un pareil désintéressement. Aussi je vous demanderai l'autorisation d'adresser, au nom du Conseil général, des remerciements à l'honorable M. Pujos et de lui donner un témoignage public de satisfaction pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses pénibles et délicates fonctions.

J'ajouterai, en même temps, que M. Pujos est trop modeste et trop juste pour ne pas trouver bon que les auteurs de ces intéressantes monographies aient une large part dans ces remerciements et ce témoignage de satisfaction.

Enfin, je crois que le meilleur éloge que je puisse faire de ce grand travail, c'est de prier M. l'inspecteur d'Académie d'inviter MM. les instituteurs des arrondissements de Gourdon et de Figeac, à compléter l'œuvre de leur collègue de l'arrondissement de Cahors.

Adopté avec insertion au procès-verbal.

M. le président donne lecture du vœu suivant déposé par M. de Verninac et dont l'urgence est demandée.

Les soussignés ont l'honneur de proposer au Conseil d'émettre le vœu :

Qu'une passerelle, pour voitures et piétons, soit établie sur le pont du chemin de fer qui va être construit sur la Dordogne, à Mareuil.

Si l'administration pensait que les communes ou le département fussent contribuer à cette dépense, les soussignés demanderaient que le Conseil général de la Dordogne fût mis en demeure de s'entendre, à ce sujet, avec celui du Lot.

Signé : de Verninac, Lachière, Rozières, Vayssié et baron Dufour.

Adopté.

Sur la proposition de M. Saux, rapporteur de la commission des vœux, le Conseil :

1° Rejette la demande des habitants des villages de Lavayssière, de Compère et de Hauteage, commune de Belmontet, et de Lamartille, commune du Boulvé, tendant à obtenir leur distraction des communes dont ils dépendent et leur annexion à la commune de St-Matré.

2° Demande l'ajournement de l'exécution de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux; dans le Lot.

3° Renvoie au comité départemental de l'instruction primaire le projet de création d'écoles de garçons et de filles à Cahors.

(A suivre).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 9 décembre.

Le projet tendant à ouvrir un crédit de 200,000 francs pour venir en aide aux marins victimes d'événements exceptionnels est adopté à l'unanimité. La Chambre vote l'urgence du projet de loi tendant à approuver le traité de commerce franco-italien. M. Méline, au nom de 35 de ses collègues, lit la déclaration dont le texte a été publié par les journaux. M. Rouvier formule des réserves sur la question de principe, formulée dans la déclaration de M. Méline. Le ministre déclare que le gouvernement n'entend pas demander une nouvelle prorogation de commerce. Il ajoute que le gouvernement espère terminer les négociations avant le 15 janvier.

L'orateur dit qu'il y a des considérations de courtoisie internationale dont il est impossible de ne pas tenir compte. Le Parlement italien se sépare à l'époque de Noël pour ne plus se réunir qu'au mois de février. L'ajournement aurait donc pour conséquence la mise en pratique du tarif général, et l'on ne peut avoir oublié quelle émotion une pareille éventualité a déjà soulevé dans le monde des affaires.

L'ajournement est repoussé par 401 voix contre 81.

M. Dautresme demande à la Chambre de rejeter le traité.

M. Berlet, rapporteur, démontre la nécessité du traité et en entreprend la défense en détail.

M. des Rotours dit qu'en comparant les tarifs de 1863 avec ceux d'aujourd'hui, on remarque un relèvement en faveur de l'Italie et un abaissement au détriment de la France. L'orateur entre dans l'examen détaillé du traité.

La Chambre, à la majorité de 399 voix contre 75, décide de passer à la discussion des articles.

MM. le comte Murat, Janvier de la Motte, Berlet, Rouvier, parlent en divers sens.

L'article unique est ensuite adopté.

Bourse de Paris.

Cours du 10 décembre.

Rente 3 p. %	85.85
— 3 p. % amortissable	86.40
— 3 p. % amort. nouveau	85.90
— 4 1/2 p. %	113.15
— 5 p. %	115.25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 9 décembre 1881.

Les réalisations des acheteurs trouvent des contre-parties avec la plus grande facilité, même sur les valeurs dont les cours sont le plus exagérés; la spéculation en a conclu qu'une nouvelle poussée en avant était possible, malgré le caractère peu favorable des nouvelles monétaires de Londres et la baisse des Consolidés anglais. L'ensemble de la cote s'est vivement relevé; le 5 0/0 a remonté à 116... le 3 0/0 à 86... l'Emprunt à 86.15.

La Banque de France oscille autour de 6.200. Il y a des achats suivis sur le Crédit foncier, sur la Banque de Paris, sur le Lyonnais, sur l'Union, sur la Banque ottomane, sur le Nord, sur le Midi, sur le Suez, sur le Gaz, sur les Omnibus, admis depuis hier à la cote officielle à terme.

Au comptant, la Banque nationale est demandée à 665.

On a quelque peine à maintenir le 5 0/0 italien au-dessus de 91, et le 5 0/0 turc au-dessus de 14. L'Extérieure espagnole a dépassé 31 1/2.

Les liquidateurs de la C<sup>ie</sup> Immobilière informent les créanciers de la Société, qu'à partir du 8 courant, il sera fait aux caisses du Crédit Mobilier une septième répartition représentant 76.22 par obligation 3 0/0; 81.07, par obligation 3 0/0 sortie; 35.45 par obligation 6 0/0 des Ports et, à partir du 21 du même mois, une huitième répartition montant à 53.90 par obligation 3 0/0 à 56.98 par obligation 3 0/0 sortie à 25.06 par obligation 6 0/0 des Ports.

Le chiffre de la dernière répartition sera fixé ultérieurement.

Etude de M<sup>e</sup> SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n° 5.

EXTRAIT

D'une demande en séparation de biens

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du sept décembre mil huit cent quatre-vingt-un, la dame Marie Deilhaes, épouse du sieur Vican, forgeron, demeurant et domiciliée avec lui faubourg Saint-Georges, à Cahors, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Vican, son époux.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué de la dite dame Vican, soussigné.

Cahors, le neuf décembre 1881.

Signé : SABOURIN.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. du Cleuziou. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix broché 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A Pilon, A Le Vasseur successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus à Paris.

La Librairie Abel Pilon (A Le Vasseur Succr, 33, rue de Fleurus) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur M. du Cleuziou, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, ou l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire : c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grands, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographies, chromo, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire**. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

**Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle**, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — **Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> Siècle**. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

**Bibliothèque classique du piano**. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Les Dragées digestives du D<sup>r</sup> Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

GRANDE EXPOSITION HORTICOLE.

MM. Turc et C<sup>e</sup>, horticulteurs à Lyon, ont l'honneur d'informer les amateurs qu'ils viennent d'arriver en cette ville avec un assortiment complet de toutes sortes de plantes, telles que : arbres fruitiers dans les plus belles espèces, plus de 300 variétés de rosiers francs de pied et greffés (dernière nouveauté), ainsi qu'un grand nombre de plantes vertes d'agrément et d'appartement; oignons à fleurs, graines de fleurs, etc., etc.

MM. Turc et C<sup>e</sup> mettront en vente un grand nombre d'autres produits horticoles dont le détail serait trop long, et le tout sera cédé à des prix très modérés.

On garantit la reprise de toutes les plantes mises en vente, connues et non connues.

L'exposition horticole de MM. Turc et C<sup>e</sup>, est située place du Marché, n° 4, en face la Cathédrale.

AVIS IMPORTANT

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites irritations de poitrine et de la gorge. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections téguments, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente

ann. un million de bouteilles. Demandez brochure gratis, à Gérant, à Eaux-Bonne (Basses-Pyrénées).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup>-Prof. Dédé, etc.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalscière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalscière. — Léon PEYCLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse, sueurs nocturnes.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD et LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> de Vallon, à CATUS, (Lot).

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p>
<p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>		<p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et ancien — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES  
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

### Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.  
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 f. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

BRETELLES — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul pôt. chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

## A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

## LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE

OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux

décès des Assurés

depuis l'origine de

la Compagnie..... 85,950,082 fr.

Arrérages payés aux

Rentiers..... 169,898,374 fr.

Bénéfices payés aux

Assurés en cas de

décès pour la vie

entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bénech, à Cahors,

à Figeac, M. Puel: à Gour-

dou M. Lacambre: à Souil-

-ac, M. Planiol.

## DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris.

Dyspepsies Constipation

Gastrites Vomissements

Gastralgies Pesanteurs

Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par

tous les médecins, pour la guérison ra-

pide et infailible des mauvaises Digesti-

ons et de toutes les maladies de l'Es-

tomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrou-

zailles et Dulac; à Gourdon M. Noulbiane;

à Figeac MM. Congoule, et Cérède Suc-

cesseur de Bladon pharmaciens, et toutes

bonnes pharmacies.

## A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

## AU PRINTEMPS

MAISON

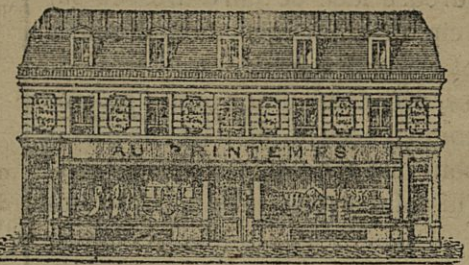
de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON

de Confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Grande Vente à de Bas Prix.

## VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »	16 f. »
OPORTO, —	6 »	20 »	VIALA, —	6 »	16 »
CUNINGHAM, —	6 »	25 »	CLINTON, —	3 50	10 »
HERBEMONT, —	6 »	25 »	TAYLOR, —	3 50	10 »
			SOLONIS, —	7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

## LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant

TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

## Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres, joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fomenr maroquinerie des premières fabriques.

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et C<sup>ie</sup>, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

## LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS